



Fruits à noyau

N°03
21/02/2019



Animateur filière
Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication
Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Fruits à noyau N°03
du 21/02/2019 »*

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pêcher

- **Cloque** : le stade de sensibilité est atteint pour les variétés à débourrement précoce.
- **Chancre à fusicoccum et monilia fleur** : la période à risque débutera au stade E.

Prunier

- **Stade phénologique** : le gonflement des bourgeons débute en situations précoces.
- **Bactériose** : le glissement des écailles des bourgeons est une période à risque de contamination.

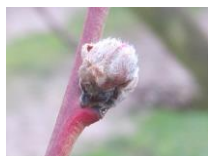
Tous fruits à noyau

- **Enroulement chlorotique de l'abricotier** : période propice au repérage et à l'élimination des arbres malades.
- **Acariens rouges** : période propice à la réalisation de la prognose.
- **Cochenilles** : période propice au repérage des foyers.

Pêcher

• Stades phénologiques

En Lot-et-Garonne, stade B « bourgeon gonflé » (BBCH 51) pour les variétés tardives et stade C « on voit le calice » (BBCH 55) à stade D « on voit la corolle » (BBCH 57) pour les variétés à débourrement précoce. A ce jour, on note un retard d'environ 8 jours par rapport à 2018.



Stade C « On voit le calice »



Stade D « On voit la corolle »

(Crédit Photos : E.Marchesan – FDGDON 47)



• Cloque

La période de sensibilité du pêcher s'étend de l'ouverture des bourgeons à bois (stade « première pointe verte ») jusqu'à l'étalement complet des premières feuilles. Les pluies ou une hygrométrie élevée rendent le risque de contaminations possible dès lors que la température est supérieure à 7°C.

En parcelle de référence (Lot-et-Garonne, secteur de Clairac), le stade pointes vertes est atteint pour les variétés à débourrement précoce.



Pointe verte

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

La période de sensibilité à la maladie est en cours pour les variétés à débourrement précoce et devrait l'être rapidement pour les variétés tardives compte tenu de la douceur des températures.

• Chancre à *Fusicoccum* et *monilia fleur*

Le chancre à *Fusicoccum amygdali* provoque le dessèchement des rameaux avec à leur base une ou plusieurs lésions chancreuses. La sensibilité du pêcher à ce champignon est maximale pendant la floraison entre le stade E « étamines visibles » (BBCH 59-60) et le stade G « chute des pétales » (BBCH 67).

Le *Monilia laxa* occasionne des pertes en fleurs mais donne aussi lieu à la formation de chancres responsables de dessèchement de rameaux. Les fleurs infectées se dessèchent en restant accrochées aux rameaux. Le champignon envahit ensuite le rameau et provoque un chancre accompagné d'un écoulement gommeux. La sensibilité du pêcher au *Monilia laxa* commence au stade D « corolle visible » (BBCH 57-59) et s'achève au stade G « chute des pétales » (BBCH 67).

Evaluation du risque

La gestion des parcelles vis-à-vis de ces maladies est à réaliser en fonction du parasite dominant au cours de la saison précédente et des conditions climatiques.

La période à risque débutera au stade E « étamines visibles » (BBCH 59-60).

Mesures prophylactiques : la suppression des momies restées sur les arbres ainsi que des rameaux porteurs de chancres, lors de la taille est indispensable pour la réduction de l'inoculum.

Prunier

• Stades phénologiques

Prunier d'Ente : en Lot-et-Garonne, stade A « bourgeon d'hiver » (BBCH 00) dominant. On note cependant un début de glissement des écailles pour quelques bourgeons en situations précoces.

- **Bactériose**

Les bactéries pénètrent dans le végétal à la faveur de blessures naturelles (plaies pétiolaires, écartement des écailles de bourgeons, stomates au niveau des feuilles) ou accidentelles (plaies de taille, micro-lésions liées au gel ou à la grêle).

Evaluation du risque

La période d'ouverture des bourgeons est propice aux infestations notamment en parcelles contaminées et lors de conditions humides. La gestion des parcelles vis-à-vis des bactérioses doit s'effectuer avant le stade B « bourgeon gonflé » (BBCH 51).



Stade B « Bourgeon gonflé »
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : il est indispensable d'agir sur les facteurs favorisant d'une part en raisonnant la fertilisation et l'irrigation sur la phase printanière et estivale et d'autre part en évitant la réalisation de grosses plaies de taille.

Prunier Pêcher

- **Puceron vert**

Le puceron vert du pêcher *Myzus persicae* et le puceron vert du prunier *Brachycaudus helichrysi* hivernent sous forme d'œufs déposés à l'automne à la base des bourgeons. Les éclosions ont lieu au départ de la végétation. Les fondatrices issues de ces œufs colonisent la base des boutons floraux puis la face inférieure des feuilles. Elles sont à l'origine de plusieurs générations.

Outre les dégâts qu'il occasionne (enroulement et crispation du feuillage, déformation des rameaux et des fruits), le puceron vert peut être vecteur de virus.

Les premières fondatrices sont observées en parcelle de pruniers.



Fondatrice de puceron vert à la base d'un bourgeon de prunier
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

Evaluation du risque

La période d'éclosions débute.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

Cerisier

- **Stades phénologiques**

En Lot-et-Garonne, stade A « bourgeon d'hiver » (BBCH 00) dominant à début stade B « bourgeon gonflé » (BBCH 51) sur variété précoce.

- **Bactériose**

Evaluation du risque

La période d'ouverture des bourgeons est propice aux infestations notamment en parcelles contaminées et lors de conditions humides. La gestion des parcelles vis-à-vis des bactérioses doit s'effectuer avant le stade C (BBCH 53).

Mesures prophylactiques : il est indispensable d'agir sur les facteurs favorisant, d'une part en raisonnant la fertilisation et l'irrigation sur la phase printanière et estivale et d'autre part en évitant la réalisation de grosses plaies de taille.

• Enroulement chlorotique de l'abricotier

L'enroulement chlorotique de l'abricotier (Cf. bulletin n°1 du 17 janvier 2019) est une maladie, à ce jour, incurable. La prévention consiste à l'utilisation de matériel végétal certifié, la surveillance des arbres en hiver (symptômes de débourrement précoce) et l'éradication des arbres atteints (arrachage et élimination rapide par le feu).

Cette maladie est transmise par un phytoplasme dont le vecteur est le psylle du prunier *Cacopsylla pruni*. Les adultes hivernent sur résineux et migrent en février sur prunus sauvages puis dans les vergers. Seuls les adultes de cette génération hivernante peuvent propager la maladie.

Les battages réalisés sur prunus sauvages n'ont pas encore révélé la présence de psylle.

Evaluation du risque

Nous sommes actuellement en période propice au repérage et à l'élimination des arbres malades.

Méthodes alternatives : en complément de l'arrachage des arbres malades, la mise en place d'une barrière physique vis-à-vis du psylle peut être réalisée par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal. Elle est à réaliser avant le retour des insectes sur les arbres et jusqu'à la fleur, elle est à renouveler en fonction des lessivages.

• Acariens rouges

En hiver, la prognose permet d'évaluer le niveau des populations d'œufs d'acariens de chaque parcelle mais aussi de noter la présence des formes hivernantes des autres ravageurs (œufs de pucerons, cochenilles, phytosptes...), c'est un indicateur pour la gestion des parcelles (Cf. bulletin n°2 du 7 février 2019).

Evaluation du risque

Pour les parcelles avec moins de 40% des obstacles porteurs de plus de 10 œufs, le risque est faible. A partir du mois de mai, des observations sur feuilles pourront être réalisées afin de suivre les remontées de populations.

Pour les parcelles avec plus de 40% des obstacles porteurs de plus de 10 œufs, un accroissement rapide des populations sera à craindre et nécessitera une gestion des parcelles avant le début des éclosions ou en fin de période d'éclosions.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Cochenilles

La période hivernale est propice au repérage des foyers de cochenilles (Cf. bulletin n°2 du 7 février 2019).

Mesures prophylactiques : La gestion des cochenilles étant difficile, il est indispensable de privilégier la prophylaxie. Cette dernière passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permet d'éliminer une partie des cochenilles.

Mesures alternatives : Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13/02/2019 en cliquant sur ce lien :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-144>

• Xylébore disparate

L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Evaluation du risque

Les températures en cours et annoncées pour les jours à venir pourraient être favorables aux émergences des adultes.

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont une précaution indispensable. Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées. Dans les situations à forte pression, il est possible de recourir au piégeage massif en installant 8 pièges par hectare, la mise en place de ces derniers est à réaliser sans tarder si ce n'est pas déjà fait.

• Auxiliaires

Les auxiliaires sont encore discrets mais on peut actuellement observer la présence de petites araignées qui à cette période peuvent être prédatrices de fondatrices de pucerons.

• Période de floraison

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinolide en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Prunier / Pêcher sont les suivantes : BIP, CDA 47, CETA de Guyenne, EPLEFPA de Ste Livrade-sur-Lot, FDGDON 47, FREDON Aquitaine, SYPRUSI, SYNPPA, UCA France Prune, UPF, UPI

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".